

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 01

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 16

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

09/04/2025

24 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline. **La Bricoire** : Mme JOURDAN Véronique, M. VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

07 pouvoirs : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves à M. VITTOZ Philippe, M. BERTHOLLIER Christian à M. REGALLET Paul, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Murielle, Mme YACONO Céline à M. LECOCQ Pascal.

05 absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand.

OBJET : SOUTIEN FINANCIER A L'ESPACE DE VIE SOCIALE ACTY INITIATIVES POUR SON PROJET « BOUGER SUR LE TERRITOIRE » ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2023-13 du 25 mai 2023 approuvant les statuts de la communauté de communes Val Guiers ;

Vu la délibération n°2025_03_25_10 du 25 mars 2025 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant que, conformément au schéma territorial sur l'offre de service approuvé par délibération n°2021_12_14_11 du 14 décembre 2021, la communauté de communes Val Guiers a vocation à soutenir les espaces de vie sociale du territoire pour les accompagner dans l'accomplissement de projets supra-communaux ;

M. le Président :

EXPOSE que l'espace de vie sociale Acty Initiatives a sollicité de la communauté de communes Val Guiers un soutien financier de 4 000,00 € pour la réalisation d'une partie du projet désigné ci-dessous :

La Mobilité est une problématique nationale et un facteur multiplicateur des inégalités. Les chiffres du baromètre 2022 de la fondation pour la nature et l'organisme Wimoov, nous indiquent que 13,3 millions de personnes sont en situation de précarité en matière de Mobilité en France, soit plus d'un quart de la population âgée de plus de 18 ans. Parmi elle, 4,3 millions de français, soit 8,5% de la population n'ont aucun équipement individuel ou abonnement à un service de transport collectif. Le territoire de l'Avant-Pays Savoyard est d'autant plus concerné par cette problématique, qu'il existe peu de solutions de transport en commun.

L'objectif du projet est d'accompagner les habitants du territoire à travailler sur une acculturation de la Mobilité, franchir les barrières pour oser, prendre un vélo, s'inscrire sur une plateforme de covoiturage, s'organiser pour prendre le train et gérer ses besoins de déplacements. Travailler sur la Mobilité, c'est aussi aller à la découverte de son territoire et prendre conscience que tout n'est pas si éloigné que ce que l'on croit.

Les actions en cours et en préparation pour 2025 :

- Informatique : Ateliers sur la Mobilité numérique encadrés par une conseillère numérique ;
- Diagnostic Mobilité avec des entretiens individuels menés par une conseillère en Mobilité ;
- Ateliers code de la route portés par les structures partenaires du projet ;
- Apprendre le vélo ou la conduite d'une voiture sans permis (voiture en cours d'acquisition et vélos qui font objet de la demande de soutien) ;
- Ateliers « Découverte du territoire » (créer son itinéraire, évaluer les distances à vélo, trouver des solutions de covoiturage et de transport en commun) ;
- Achat d'un abonnement de transport à bas coût (réservé aux personnes en situation de précarité) ;
- Pour les seniors : Public pour partie usager de l'espace de vie sociale, la situation de la personne change lors de son passage à la retraite. Les besoins en Mobilité évoluent et le projet doit les accompagner vers de nouvelles pratiques de Mobilité plus responsable avec un fort impact Santé / Prévention et de lien social.

Objectif 2025 : Entre 35 et 40 personnes accompagnées de plus de 18 ans domiciliée sur l'Avant-Pays Savoyard et les Vals du Dauphiné.

Moyens matériels et humains :

- Une conseillère en Mobilité inclusive, salariée à temps plein sur la structure Acty initiatives ;
- Une conseillère numérique mise à disposition ;
- Les conseillères en insertion professionnelle du Groupe ISACTYS ;
- Véhicule « classique » ;
- Un minibus ;
- Une voiturette sans permis (électrique) ;
- Deux vélos électriques (objet de la demande de subvention) ;
- Une salle de réunion avec possibilité d'ateliers en distanciel (écran numérique interactif) ;
- Une salle informatique avec PC et portables à disposition ;
- Possibilité d'achat à la recyclerie de vélo classiques d'occasion, remis en état.

L'EVS Acty Initiatives sollicite le soutien de la communauté de communes Val Guiers pour la mise en œuvre de ce projet à travers l'acquisition de 2 vélos électriques par l'octroi d'une subvention de 4 000,00 €.

INFORME que la commission des affaires sociales, réunie le 20 mars 2025, après avoir questionné le lien possible avec les actions du SMAPS en faveur des Mobilités douces, a conclu que ce projet est une action complémentaire et son portage par l'espace de vie sociale permet de développer des actions ouvertes à tous, sur le thème de la remise en mouvement des personnes précaires et de la prévention santé des séniors.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Ne prenant pas part au vote : 01 (Daniel PEYSSONNERIE)

Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE** le projet porté par l'espace de vie sociale Acty Initiatives ;
- **APPROUVE** le versement d'un soutien financier de 4 000,00 € ;
- **AUTORISE** le Président à réaliser toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la convention et signer tous documents nécessaires.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 22/04/2025,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Georges CAGNIN